

DEPARTEMENT DE L' AISNE



Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise SBVOAA



**Enquête publique portant sur les travaux de
renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne**



Enquête Publique du 12/09/2017 au 13/10/2017

Conclusions motivées

Au rapport du commissaire enquêteur

à Monsieur le Président du SBVOAA

M. le Président du Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise
SBVOAA

L'enquête publique portant sur les travaux de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne s'est déroulée de façon correcte et réglementaire.

Cette enquête publique a été animée par une fréquentation relativement élevée en rapport avec la population impactée : plus de la moitié des riverains du ru se sont déplacés et exprimés sur ces travaux.

Les observations écrites et orales, les courriers du public et des élus ne portent que sur des thématiques relativement peu nombreuses et bien identifiées.

Les interventions du public, en très grande majorité se positionnent favorablement à ce projet.

Aucune opposition ne s'est exprimée sur le principe de ces travaux, quelques modalités ont été le sujet d'interrogations.

Les observations portent essentiellement sur les thèmes suivants les 4 principaux et les plus particuliers, mon avis motivé est formulé sur chaque item :

1. Les questions sur les principes généraux qui guident ce projet : pourquoi le profil en « V », pourquoi telle végétalisation ? quel impact sur ma propriété : les plantations, ma clôture, mes bâtiments ?

Sur ces points, le dossier, mes explications lors des permanences et en complément, le mémoire en réponse apportent les réponses aux riverains. Cette solution est choisie et validée par des années et des kilomètres de rives restaurées ; ce retour d'expérience justifie ces choix.

2. Les questions sur le déroulement des travaux, les délais ont été précisés, sous réserve de retard administratif, ils devraient être terminés courant de l'été 2018.

3. L'accès au ru durant les travaux a suscité plusieurs questions ; les réponses sont sujettes au contexte particulier de chaque parcelle. Le principe est d'effectuer la majorité des travaux dans et depuis le lit du ru.
Dans son mémoire en réponse, le syndicat s'engage au travers de plusieurs moyens de rencontre et d'échanges, à une concertation suivie avec les

riverains au mieux des intérêts des parties.

4. l'entretien ultérieur du ru a interpellé également nombre de visiteurs qui ont subi depuis des années, le délaissement de ce petit cours d'eau. Le syndicat s'est engagé à effectuer un entretien permettant de pérenniser ces travaux.
5. Divers points plus particuliers ont été également soulevés. Ils portaient sur les abreuvoirs, les drains et buses existantes, le reméandrage, etc... Je me suis prononcé de façon détaillée sur chacun d'eux dans le chapitre 83 de mon rapport.

En conclusion de cette enquête, les avis favorables l'emportent largement. Aucune opposition sur le principe même de ces travaux ne s'est manifestée.

Nombres d'interrogations du public ont reçus des réponses de nature à les renseigner et rassurer.

Bien que présentant quelques difficultés d'accès pour un public non spécialiste du vocabulaire hydrologique, le dossier était suffisamment clair et concis pour éclairer le public en grande partie.

J'estime que le pétitionnaire par ses réponses, notamment dans son mémoire en réponse très proactif et exhaustif, s'est engagé positivement pour le meilleur déroulement des travaux et entretien.

J'engage les riverains à avoir cette même pro activité positive, pour l'intérêt général qui est déclaré sur ce projet. Cet intérêt rejaillira forcément du général au particulier. Cette enquête publique a mis en œuvre suffisamment « d'huile dans les rouages » pour que demain, ce petit ru s'écoule au mieux, durablement, pour son environnement et donc le bien être de ses riverains.

CONSTATANT QUE :

L'enquête publique portant sur les travaux de renaturation du ru de Moy-de-l'Aisne s'est déroulée normalement durant 32 jours consécutifs, du mardi 12 septembre 2017 à 9h, au vendredi 13 octobre 2017 à 12h, conformément à l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2017.

- Aucune anomalie ou omission importante, pouvant mettre en cause la constitution du dossier, n'a été relevée par le commissaire enquêteur.

- La publicité donnée à cette enquête publique a été correcte et conforme à la réglementation. Elle a été relayée notablement par la municipalité de Moÿ-de-l'Aisne et notamment la déléguée au SBVOAA, Mme Ferrière.
- La réglementation a été respectée :
 - Le projet est concerné par plusieurs rubriques du code de l'environnement :
 - Les articles L123-1 à L 123-16 et R 123-1 à R 123-33, pour les généralités sur l'enquête publique.
 - L'article L 214-3 et R 214-1 et suivants pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) au regard des dangers qu'ils sont susceptibles de présenter et de la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques. (loi sur l'eau).

La durée de l'enquête et les permanences au nombre de trois, ont permis au public de prendre connaissance du dossier, et de déposer leur avis et observations sur ce projet, selon le calendrier suivant :

- Le mardi 12 septembre de 9 heures à 12 heures
- Le samedi 30 septembre de 9 heures à 12 heures
- Le vendredi 13 octobre de 15 heures à 18 heures

Ou tout au long de ces 32 jours d'enquête publique dans la mairie de Moÿ-de-l'Aisne

- La participation du public à l'enquête publique peut être qualifiée de forte en regard du contexte comme suit:
 - 15 observations,
 - 3 courriers
 - 2 circulaires annotées ont été déposées
 - Elle est donc forte si l'on considère qu'environ 50% de la population concernée s'est exprimée : la moyenne des enquêtes publiques étant d'ordinaire de l'ordre du 1 % à 1%.
- Le public concerné s'est au global donc largement exprimé sur ce projet.

CONSIDERANT QUE :

- Les observations et courriers recueillis sont largement favorables au principe de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne. Elles ne remettent aucunement en cause ce projet ; les observations orales ne le contestent pas plus,
- Le résultat de cette enquête est totalement positif pour que puisse être renaturé ce ru de Moÿ-de-l'Aisne. Ce projet répond aux engagements de notre pays tant au plan environnemental qu'hydrologique.

- Il répond surtout aux attentes des riverains qui se sont constitués en collectif depuis 6 ans pour l'atteinte de cet objectif.
- les avis des services associés sont globalement favorables.
- les observations formulées au cours de l'enquête ont été prises en compte exhaustivement et en parfaite objectivité. La plupart ont reçu un avis favorable du SBVOAA qui s'est positivement engagé pour y répondre au mieux des intérêts qu'ils soient général ou particulier.

Je donne un avis favorable,

A l'enquête publique relative aux travaux de renaturation du ru de Moy-de-l'Àisne,
sans aucune réserve.

Je ne fais aucune recommandation au SBVOAA : j'estime que le pétitionnaire s'est complètement et suffisamment engagé au travers de ce dossier soumis à enquête publique et son mémoire en réponse aux observations du public pour que ce projet se déroule au mieux des intérêts de tous.

Fait à Seraucourt-le-Grand le 10 novembre 2017



**Le Commissaire enquêteur :
Alain RODIER**